EP 2 153 753 A1 (11)

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

17.02.2010 Bulletin 2010/07

(51) Int Cl.: A47C 7/40 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 08305463.5

(22) Date de dépôt: 12.08.2008

(84) Etats contractants désignés:

AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT **RO SE SI SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL BA MK RS

(71) Demandeur: STEELCASE SA 67300 Schiltigheim (FR)

(72) Inventeur: Deutsch, Hervé 57405 Guntzwiller (DE)

(74) Mandataire: Littolff, Denis et al Meyer & Partenaires Conseils en Propriété Industrielle **Bureaux Europe** 20, place des Halles 67000 Strasbourg (FR)

(54)Dossier réglable en hauteur

(57)Siège avec dossier réglable en hauteur monté sur un bras relié à une assise, ledit dossier comportant :

- une plaque intermédiaire (2) comportant sur une face un revêtement matelassé (1) et sur l'autre face une glissière (4) dans laquelle le bras relié à l'assise peut coulisser:
- un levier pivotant (5) sur la plaque intermédiaire (2) entre une première position d'actionnement libérant le

bras dans la glissière (4) et une seconde position de repos de verrouillage du bras ;

- des moyens de rappel du levier (5) en position de verrouillage;
- une coque (3) recouvrant la face de la plaque intermédiaire (2) opposée à la face portant le revêtement matelassé (1). Cette coque (3) comporte une zone flexible (6, 6') apte à coopérer avec le levier (5) en vue de l'actionner par fléchissement de ladite zone (6, 6').

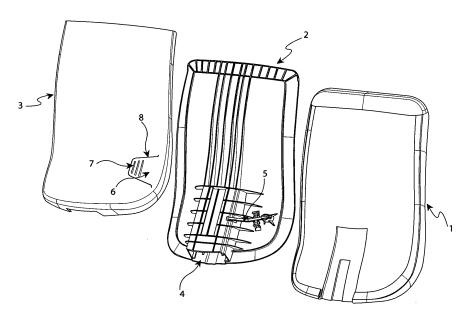


Figure 1

1

Description

[0001] La présente invention a trait à un siège avec dossier réglable en hauteur, siège notamment utilisable dans le domaine du mobilier de bureau, pour lequel le réglage de la position d'assise des utilisateurs contribue à leur confort et améliore par conséquent leur environnement de travail.

[0002] Les dossiers concernés par l'invention sont classiquement montés sur un bras relié à l'assise du siège. Ils comportent de manière traditionnelle une plaque intermédiaire présentant sur une face un revêtement matelassé et sur l'autre face une glissière dans laquelle ledit bras peut coulisser. Le mécanisme de réglage est en l'occurrence muni d'un levier placé sur la plaque intermédiaire et pivotant entre une première position d'actionnement libérant le bras et une seconde position de repos de verrouillage du bras.

[0003] Il est en outre prévu des moyens de rappel du levier en position de verrouillage, ces moyens s'exerçant pour garantir une position stable du dossier en l'absence de tout actionnement par l'utilisateur. Selon une configuration traditionnelle, une coque recouvre la face de la plaque intermédiaire opposée à la face portant le revêtement matelassé, le système mécanique de réglage de la hauteur du dossier se trouvant alors placé à l'abri des regards entre ledit revêtement matelassé et la coque.

[0004] Il existe de nombreux mécanismes de contrôle du réglage en hauteur de dossiers, comportant typiquement un organe de commande disponible sur la face arrière du dossier et permettant à l'utilisateur de déverrouiller la liaison stabilisant ce dernier d'une main, et de lui imprimer de l'autre main un déplacement d'allure verticale jusqu'à atteindre la position voulue.

[0005] Il peut s'agir par exemple classiquement de boutons poussoirs ou de molettes rotatives que l'utilisateur actionne de l'extérieur du dossier pour libérer la liaison pendant le déplacement du dossier, et qui sont mécaniquement reliés au mécanisme interne de verrouillage / déverrouillage. Ces configurations impliquent l'existence d'une liaison mécanique se développant vers l'extérieur du dossier, c'est-à-dire vers l'organe de commande extérieur que l'utilisateur est susceptible d'actionner.

[0006] En termes de fabrication, il faut donc prévoir la fabrication d'un organe de commande séparé, assurer son montage au moment de l'assemblage du siège, et organiser sa liaison avec le mécanisme interne. En termes économiques, tout cela représente un coût non négligeable, incluant des incidences liées à la maintenance.
[0007] La présente invention propose une solution originale s'affranchissant de l'existence d'un organe de commande séparé, et par conséquent de son montage lors de la fabrication du siège.

[0008] A cet effet, selon l'invention, la coque comporte une zone flexible apte à coopérer avec un levier pivotant assurant le verrouillage / déverrouillage du dossier par rapport à son bras support, ladite zone flexible étant pré-

vue pour actionner ledit levier lors de son fléchissement. **[0009]** En d'autres termes, l'organe de commande est intégré à la coque dès sa fabrication, et consiste simplement en une portion flexible de celle-ci faisant office de bouton poussoir. Cette solution simplifie considérablement le montage du siège d'une part, et elle permet d'autre part d'éviter la mise en place d'un organe de commande séparé au moment de l'assemblage. Elle a donc une incidence économique favorable car elle supprime d'une part un composant additionnel, en l'espèce l'organe de commande, et d'autre part une étape dans le procédé de fabrication.

[0010] Dans cette hypothèse, la coque doit être constituée d'un matériau synthétique flexible, la zone faisant fonction d'organe de commande consistant alors par exemple en une portion délimitée par une fente d'allure en U ou en C.

[0011] Dans l'hypothèse où elle est rectangulaire, la fente est alors pratiquée sur deux ou trois côtés.

[0012] Cette zone peut être comparée à une poutrelle mince encastrée dans le reste de la coque, dont le module de flexion lui permet d'agir sur les composants internes du système de réglage de la hauteur du dossier, en l'espèce un levier pivotant. Selon une autre analogie mécanique, la zone flexible peut être considérée comme "pivotant" autour d'une droite reliant les extrémités libres des jambages du U ou les extrémités du C et constituant l'axe de pivotement.

[0013] De préférence, cette zone flexible comporte des reliefs externes ou une texture facilitant sa manipulation. Ces reliefs empêchent notamment tout glissement intempestif des doigts de l'utilisateur, et signalent d'autre part la zone sur laquelle doit s'exercer son action.

[0014] Cette signalisation peut aussi résulter de repères visuels équipant la zone flexible. Celle-ci peut enfin comporter des stries internes d'allure parallèle et au voisinage de l'axe du fléchissement.

[0015] Plus précisément, et selon une configuration possible, le levier pivotant auquel s'applique la zone flexible peut comporter deux tronçons situés de part et d'autre de l'axe de pivotement, un premier tronçon dont l'extrémité s'insère dans une ouverture de la glissière en vue d'interagir avec le bras lié à l'assise, et un second tronçon doté d'une excroissance prévue pour entrer en contact avec la zone flexible de la coque lorsqu'elle est fléchie.
[0016] Le système de réglage en hauteur, qui n'est pas spécifiquement l'objet de la présente invention et est connu en soi, est en l'espèce classiquement doté d'une succession de crans constituant une crémaillère, le réglage en hauteur dépendant du cran dans lequel l'extrémité du premier tronçon du levier pivotant est insérée.

[0017] Le tronçon opposé est doté d'une excroissance qui est positionnée en regard de la zone flexible, dont le fléchissement permet alors de désengager le levier du cran de la crémaillère dans lequel il était inséré jusqu'alors.

[0018] Selon une configuration possible, ce tronçon est guidé dans au moins une encoche d'un plot cylindri-

40

20

30

45

que creux dans lequel est disposé un ressort de compression.

[0019] Ce ressort constitue les moyens de rappel du levier en position de verrouillage, puisqu'il ramène ledit levier dans sa position de repos à l'intérieur d'un cran lorsque l'utilisateur cesse d'exercer son action sur la zone flexible de la coque. Le ressort est en l'occurrence disposé de manière à avoir une action sensiblement colinéaire à celle qu'exerce l'utilisateur sur la zone flexible de la coque en vue de la fléchir.

[0020] L'invention va à présent être décrite plus en détail, en référence aux figures suivantes :

- la figure 1 représente, en perspective éclatée, un dossier de siège selon l'invention comportant la plaque intermédiaire, le revêtement matelassé et la coque munie d'une zone flexible en U;
- les figures 2 et 3 représentent, toujours en vue perspective, des vues de dessous de la plaque intermédiaire avec le levier respectivement en position de verrouillage et de déverrouillage par rapport à la glissière;
- la figure 4 illustre le positionnement relatif du levier pivotant et de la coque munie de sa zone flexible ;
- la figure 5 montre la coopération entre la plaque intermédiaire et le levier ;
- la figure 6 représente un agrandissement de ladite plaque intermédiaire, en l'absence de levier;
- la figure 7 montre une variante de zone flexible avec une configuration ayant une allure en C; et
- la figure 8 montre, dans ce dernier cas, l'existence de stries internes équipant la zone flexible.

[0021] En référence à la figure 1, le dossier du siège se compose de trois éléments de base, un support de revêtement matelassé (1), une plaque intermédiaire (2) et une coque (3). Ces trois éléments, une fois assemblés, composent le dossier du siège.

[0022] La plaque intermédiaire (2) comporte une glissière (4) dans laquelle peut coulisser un bras support (non représenté) du dossier du siège à des fins de réglage de la hauteur de ce dernier. Ce réglage est réalisé, selon l'invention, à l'aide d'une crémaillère solidaire du bras support, et qui coopère avec un levier mobile (5) pivotant par rapport à la plaque intermédiaire (2), que l'utilisateur peut actionner pour modifier le réglage en hauteur. Les composants et organes permettant le réglage discret de la hauteur du dossier par rapport au bras support ne constituent pas l'invention proprement dite, et sont mis en oeuvre d'une manière classique et connus en soi. Ils ne font pas l'objet de la présente description, qui se concentre sur les parties formant plus spécifiquement l'invention. Ainsi, il est suffisant de dire qu'en actionnant le levier on peut déverrouiller la liaison entre le dossier et la crémaillère solidaire du bras support, et qu'il est alors possible de modifier manuellement la hauteur du dossier par rapport à l'assise.

[0023] Le coeur de l'invention est constitué par le

moyen d'actionner le levier pivotant (5) depuis l'extérieur du dossier. Ce moyen est constitué d'une zone flexible (6) venant de moulage avec la coque (3) et dont le fléchissement permet d'actionner le levier (5). L'utilisateur exerce en fait une action au niveau de reliefs (7) de ladite zone flexible (6) de la coque (3) pour actionner le levier (5). Cette zone flexible (6) est délimitée par une fente d'allure en U (8). Les extrémités libres des jambages du U sont situées sur une droite qui fait office d'un axe de pivotement du "levier" formé par la zone flexible (6).

[0024] Les figures 2 et 3 montrent la position du levier (5) par rapport à la plaque intermédiaire (2) respectivement en position de verrouillage et de déverrouillage du dossier par rapport à la glissière (4). Ainsi, en figure 2, l'extrémité libre (9) du levier (5) est contenue dans la glissière (4), occasionnant de fait un verrouillage de la crémaillère lorsque le dossier est assemblé sur l'assise. En figure 3, au contraire, l'extrémité libre (9) du levier (5) n'apparaît plus dans la glissière (4), ce qui signifie que le levier (5) est actionné, via la zone flexible (6), en vue de déverrouiller la crémaillère solidaire du bras support du dossier. L'actionnement du levier (5) se fait via une protubérance (10) équipant la seconde extrémité du levier (5), à l'opposé de l'extrémité libre (9). Des tourillons latéraux (11, 11') cylindriques solidaires du levier (5) forment un arbre permettant le pivotement du levier, pivotement qui est notamment guidé par des oreilles (12, 12') venant de moulage avec la plague intermédiaire (2). La liaison de pivotement sera décrite plus en détail en référence aux figures suivantes.

[0025] L'action exercée sur la zone flexible (6) se répercute sur la protubérance (10) comme cela apparaît en figure 4, aboutissant à faire pivoter le levier (5), et par conséquent l'extrémité libre (9) à l'encontre d'un ressort (13) disposé dans un plot creux (14) de la plaque intermédiaire (2) situé au niveau de la protubérance (10). Le pivotement de l'extrémité (9) sous l'effet du fléchissement de la zone (6) aboutit à la faire sortir de l'orifice (15), apparaissant en figure 5, pratiqué dans la paroi de la glissière (4). L'organisation de la liaison de pivotement apparaît également en figure 5 : les tourillons (11, 11'), maintenus à leurs extrémités par les oreilles (12, 12'), reposent par ailleurs sur deux nervures (16, 16') disposées de part et d'autre du levier (5), et dans lesquelles sont pratiqués des évidements logeant les tourillons (11, 11'). L'écartement entre les nervures (16, 16') permet un guidage du levier (5) pendant son déplacement. L'extrémité dotée de la protubérance (10) est également guidée dans des encoches en regard (17, 17') pratiquées dans le plot (14) entourant le ressort (13). Ces encoches (17, 17') apparaissent mieux en figure 6.

[0026] Cette dernière figure se contente de montrer la plaque intermédiaire (2), au niveau du levier pivotant mais en l'absence de ce dernier. La fixation dudit levier (5) s'effectue en provoquant une flexion des oreilles (12, 12') vers l'extérieur lorsque les extrémités libres des tourillons (11, 11') rencontrent les plans inclinés supérieurs desdites oreilles (12, 12'). Lorsque ces tourillons (11, 11')

15

20

25

30

40

45

arrivent au fond des évidements arrondis des nervures (16, 16'), un clipsage s'effectue dans des orifices des oreilles (12, 12'), qui reviennent en position de départ, verrouillant l'arbre de rotation du levier (5) formé desdits tourillons (11, 11'). Le seul degré de liberté qui est accordé audit arbre par la liaison ainsi constituée est rotatif. [0027] Les figures 7 et 8 montrent une configuration de zone flexible (6') à fente en C (8') dotée sur sa surface externe (figure 7) d'une texture sensitive (7'), voire de lignes colorées permettant le repérage et la manipulation de la zone (6').

[0028] La face interne (figure 8) est par ailleurs munie de stries (18) améliorant la déformation de la zone flexible (6') lors du fléchissement provoqué par l'action de l'utilisateur.

[0029] Le mode de réalisation tel qu'illustré par les figures n'est bien entendu pas exhaustif de celle-ci. L'invention englobe au contraire toutes les variantes de forme et de matériau qui sont à la portée de l'homme de l'art.

Revendications

- 1. Siège avec dossier réglable en hauteur monté sur un bras relié à une assise, ledit dossier comportant :
 - une plaque intermédiaire (2) comportant sur une face un revêtement matelassé (1) et sur l'autre face une glissière (4) dans laquelle le bras relié à l'assise peut coulisser;
 - un levier pivotant (5) sur la plaque intermédiaire (2) entre une première position d'actionnement libérant le bras dans la glissière (4) et une seconde position de repos de verrouillage du bras;
 - des moyens de rappel du levier (5) en position de verrouillage;
 - une coque (3) recouvrant la face de la plaque intermédiaire (2) opposée à la face portant le revêtement matelassé (1), ladite coque (3) comportant une zone flexible (6, 6') apte à coopérer avec le levier (5) en vue de l'actionner par fléchissement de ladite zone (6, 6').
- 2. Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce que la coque (3) est constituée d'un matériau synthétique flexible, la zone flexible (6, 6') consistant en une portion de la coque (3) délimitée par une fente d'allure en U (8) ou en C (8').
- 3. Siège selon la revendication précédente, caractérisé en ce que ladite portion (6, 6') est d'allure rectangulaire, ladite fente (8, 8') étant pratiquée sur deux ou trois côtés.
- **4.** Siège selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la zone flexible (6, 6') comporte des reliefs externes (7, 7') ou une texture facilitant sa manipulation.

- 5. Siège selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la zone flexible (6, 6') comporte des repères visuels.
- Siège selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la zone flexible (6, 6') comporte des stries internes (18) d'allure parallèle et au voisinage de l'axe du fléchissement.
- 10 Siège selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le levier (5) pivotant comporte deux tronçons situés de part et d'autre de l'axe de pivotement, un premier tronçon dont l'extrémité (9) s'insère dans une ouverture (15) de la glissière (4) en vue d'interagir avec le bras lié à l'assise, et un second tronçon doté d'une excroissance (10) prévue pour entrer en contact avec la zone flexible (6, 6') de la coque (3) lorsqu'elle est fléchie.
 - 8. Siège selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le second tronçon du levier (5) est guidé dans une encoche (17, 17') d'un plot (14) cylindrique creux dans lequel est disposé un ressort de compression (13).

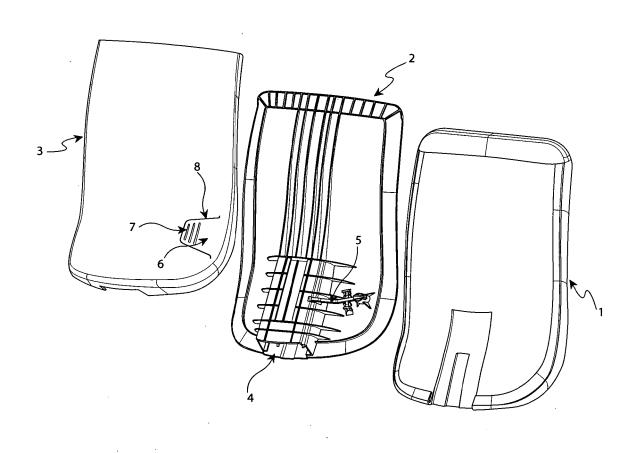


Figure 1

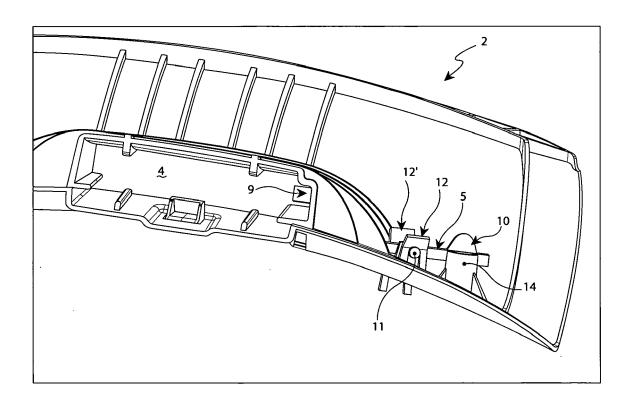


Figure 2

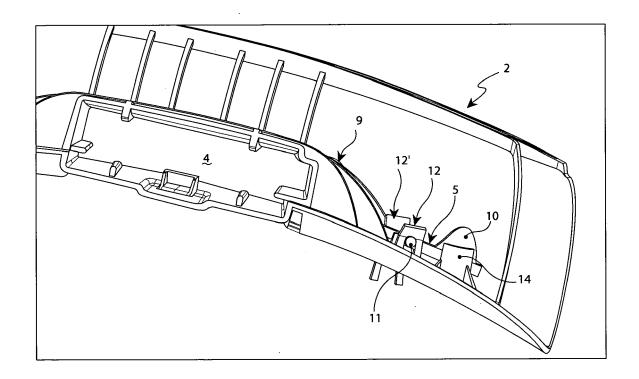


Figure 3

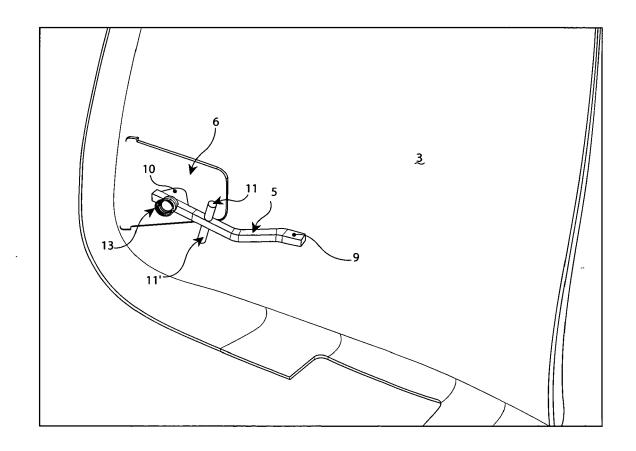


Figure 4

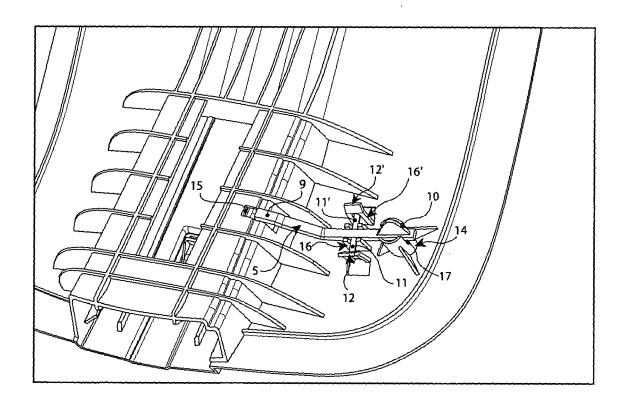


Figure 5

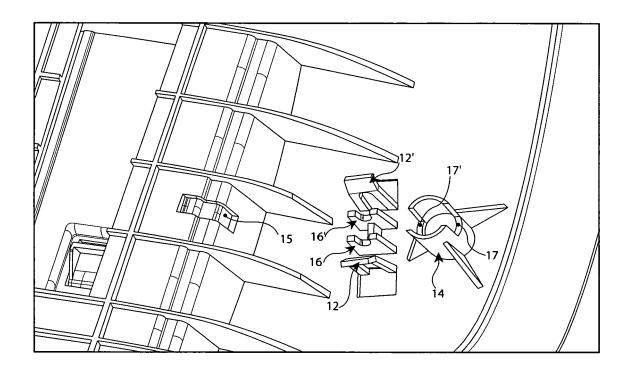


Figure 6

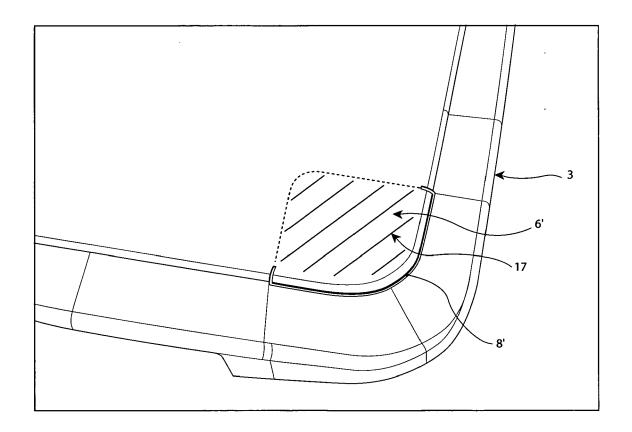


Figure 7

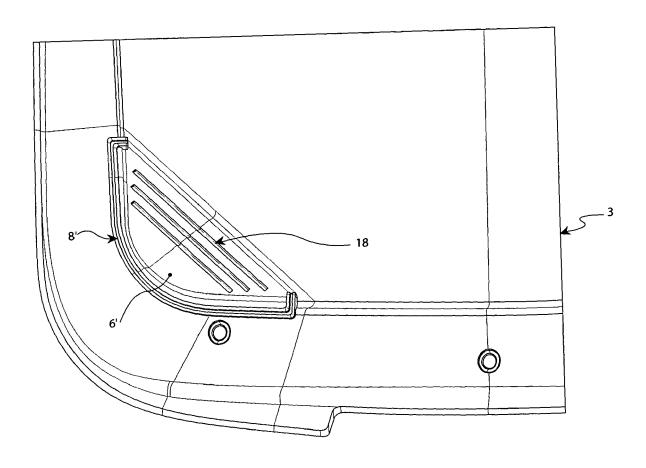


Figure 8



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 08 30 5463

Catégorie	Citation du document avec indication des parties pertinentes	n, en cas de besoin,	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)	
A	US 4 221 430 A (FROBOSE 9 septembre 1980 (1980-0 * le document en entier	9-09)	1-8	INV. A47C7/40	
A	US 6 193 314 B1 (CHIANG 27 février 2001 (2001-02 * le document en entier	-27)	1-8		
A	GB 2 038 622 A (SALOP CO 30 juillet 1980 (1980-07 * le document en entier	-30)	1-8		
A	US 5 586 809 A (SZMADZIN 24 décembre 1996 (1996-1 * le document en entier	2-24)	1-8		
A	US 6 354 664 B1 (CHEN SU 12 mars 2002 (2002-03-12 * le document en entier)	1-8		
A	US 5 904 400 A (WEI HSIE 18 mai 1999 (1999-05-18) * le document en entier		1-8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)	
А	WO 94/29140 A (HON IND I 22 décembre 1994 (1994-1 * le document en entier 	2-22)	1-8		
Le pr	ésent rapport a été établi pour toutes les re	evendications			
	Lieu de la recherche D	ate d'achèvement de la recherche	·	Examinateur	
Munich		20 janvier 2009		Cardan, Cosmin	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

- X : particulièrement pertinent à lui seul
 Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un
 autre document de la même catégorie
 A : arrière-plan technologique
 O : divulgation non-écrite
 P : document intercalaire

- D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons
- & : membre de la même famille, document correspondant

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 08 30 5463

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-01-2009

	ocument brevet cité apport de recherche	e	Date de publication	N far	flembre(s) de la mille de brevet(s)	Date de publication
US	4221430	Α	09-09-1980	CA	1122110 A1	20-04-1982
US	6193314	B1	27-02-2001	AUCUN		
GB	2038622	Α	30-07-1980	AUCUN		
US	5586809	A	24-12-1996	AU AU CA EP JP WO	693038 B2 6717996 A 2228576 A1 0837789 A1 11510085 T 9706027 A1	18-06-1996 05-03-199 20-02-199 29-04-1996 07-09-1996 20-02-199
US	6354664	B1	12-03-2002	AUCUN		
US	5904400	Α	18-05-1999	AUCUN		
WO	9429140	A	22-12-1994	AU CA US	7204994 A 2164987 A1 5582460 A	03-01-199 22-12-199 10-12-199

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82